

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-364-1927 portant modification à la composition de la Commission sanitaire.

n° 19-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue application À la cotonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 175 du 28 mai 1919 portant imstitution d'une commission sanitaire opérant comme conseil colonial d'hygiène: Vu le décret du 25 mars 1924 portant sup pression du poste de secrétaire général du gouvernement

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — L'administrateur des colonies chef des districts est délégué à la présidence de la commission sanitaire inslituée par arrêté du 28 mat 1919 en remplacement du couverneur.

Art. 2

Le présent arrêté, qui aura effet pour compter de ce jour, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC